

Quelques mois auparavant, en novembre 1967 – la *Déclaration commune* fait mention de cet événement – la « Fraternité sacerdotale », qui regroupait des prêtres tertiaires⁸, avait été réunifiée : la décision en avait été prise et annoncée par les ministres provinciaux franciscains et capucins réunis à Paris, à la suite d'une retraite « interobédientielle » des prêtres tertiaires, au cours de laquelle la question avait été abordée et la décision préparée avec eux⁹.

À l'inverse, la *Déclaration commune* n'a pas été énoncée par les responsables de l'ordre des Frères mineurs, mais bien par les responsables laïcs de la Fraternité. Les signataires en sont Pierre Gauriau pour l'obédience capucine, François et Annick Laumaillé pour l'obédience franciscaine, avec les « équipes nationales » dont ils étaient les responsables. Lorsqu'on employait l'expression « équipe nationale », on ajoutait alors habituellement, pour préciser : « Pères et laïcs ». À la rencontre interobédientielle de La Champfortière, onze « Pères », religieux franciscains et capucins¹⁰, étaient présents auprès des vingt-cinq laïcs et ont participé activement à l'élaboration de la *Déclaration commune*, un texte « qui a été discuté point par point jusqu'à ce qu'il soit accepté par l'unanimité des participants¹¹ ». On voit qu'à La Champfortière, la position des religieux par rapport aux laïcs était cohérente avec ce que disait la *Déclaration commune* de leurs relations mutuelles, et rendait manifeste le